

Appel à projet « pour l'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France » :

ANALYSE DU COLLECTIF ROMEUROPE ILE-DE-FRANCE

La préfecture de région Ile-de-France a diffusé, en février 2018, un appel à projet « pour l'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France » visant à trouver à compter de juin 2018 un nouvel opérateur pour la plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi (AIOS), gérée depuis 2014 par ADOMA.

Le collectif Romeurope Ile-de-France, dont les membres sont actifs dans la région auprès du public cible de cet appel à projet, n'a pas été concerté dans le cadre de l'élaboration de ce dernier et le regrette. Il souhaite exprimer sa vive inquiétude quant au contenu de cet appel à projet.

L'instruction du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles¹ fixe un ambitieux objectif de résorption des bidonvilles à 5 ans. Or, parmi les régions françaises, l'Ile-de-France est de loin la plus concernée, aussi bien en termes de nombre de sites que de nombre d'habitants. Partant de ce constat, il apparaît que **seule une politique volontariste de résorption des bidonvilles et squats franciliens, par un accompagnement social global de leurs occupants dans un contexte de stabilité de leur habitat** serait en mesure d'aboutir à l'objectif ainsi fixé par le gouvernement. Cette politique doit être assortie de moyens financiers et humains importants, à la hauteur de l'indignité que représentent les bidonvilles dans la région la plus riche de France. Or, l'appel à projet « pour l'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France », et la « stratégie régionale pour les campements illicites en Ile de France » dans laquelle il s'intègre, ne donnent à notre sens ni les orientations ni les outils qui permettraient d'atteindre cet objectif.

L'appel à projet accorde une place importante aux recensements réalisés avant une expulsion, en vue de la mise à l'abri des personnes vulnérables. L'expérience a montré que **ces recensements, réalisés trop vite et sans prise en compte de la situation et des besoins réels des habitant.e.s, ne sont généralement pas suivis de propositions de solutions adaptées**. Le Collectif Romeurope Ile-de-France estime que ces recensements, contrairement aux diagnostics sociaux individuels, ne constituent en aucun cas un support à l'accompagnement des personnes. Aussi, **nous regrettons vivement que ces recensements soient intégrés à l'appel à projet consacré à l'accompagnement de ces personnes, et soient financés à ce titre**. De surcroît, la répétition de ces recensements tend à créer, chez les personnes concernées, une certaine défiance vis-à-vis des opérateurs qui en ont la charge, ce qui pourrait s'avérer contre-productif si la même structure était amenée à réaliser les recensements ainsi que les diagnostics individuels et l'accompagnement des personnes.

Par ailleurs, comme l'instruction du 25 janvier 2018 le préconise, il s'agit désormais de « **dépasser l'approche centrée sur les évacuations, et d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition** ». Dans cette perspective, si la réalisation, le plus tôt possible, de diagnostics sociaux individuels semble tout à fait souhaitable afin d'engager rapidement un accompagnement permettant d'envisager la sortie par le haut de l'ensemble des habitant.e.s d'un site, ces démarches au long cours nécessitent des moyens

¹ <http://www.romeurope.org/instruction-gouvernement-visant-a-donner-nouvelle-impulsion-a-resorption-campements-illicites-bidonvilles/>

importants. Or, le budget consacré par l'Etat à la mission d'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France est de 500 000 euros pour une population estimée à 5 830 personnes, ce qui revient à environ 86 euros par personne et par an. Une telle somme paraît dérisoire au regard des besoins, et les perspectives de co-financement par les collectivités semblent très limitées, au vu des difficultés financières rencontrées par ces dernières et de l'absence de volonté politique de certaines municipalités. **Comment comprendre, dans ces conditions, qu'une partie du budget consacré par l'Etat, déjà insuffisant, soit affecté à des recensements non mobilisables dans le cadre de l'accompagnement des personnes ?**

Par ailleurs, une précision sur les différentes lignes budgétaires sollicitées pour atteindre les 500 000 euros par an serait la bienvenue, afin de connaître notamment la part de fonds structurels affectée à ce projet.

Un autre point d'inquiétude majeur sur cet appel à projet concerne **la concentration des efforts sur la mise à l'abri à l'hôtel** comme moyen de résorption des bidonvilles. C'est encore une fois l'expérience qui nous pousse à fortement douter de l'efficacité d'un tel axe d'action. En effet, en Ile-de-France, les capacités de mise à l'abri à l'hôtel sont très variables selon les départements. La mise à l'abri est par ailleurs bien souvent inadaptée aux besoins des familles, ce qui explique des refus fréquents de ce type de prise en charge. Elle est au demeurant particulièrement coûteuse. Dans cette perspective, notre collectif estime que **les moyens disponibles devraient être prioritairement orientés vers des projets d'insertion, concertés avec les premiers concernés, comme il en existe plusieurs en Ile-de-France et ailleurs en France.**

Notre collectif s'interroge également fortement sur le sort des personnes qui ne seraient pas identifiées comme particulièrement vulnérables dans le cadre des recensements et identification pour la mise à l'abri : **bénéficieront-elles, malgré tout, d'un accompagnement ou seront-elles purement et simplement laissées sans solution ?** La notion, d'« accompagnement conditionné à l'hébergement », présente dans l'appel à projet, nous paraît à cet égard très inquiétante, dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement et de contrôle de la situation administrative des hébergé.e.s qui représentent une population très vulnérable.

Enfin, notre collectif s'interroge sur le champ géographique de l'appel à projet, et sur l'organisation opérationnelle qui pourrait en découler. En effet, l'appel à projet distingue des départements prioritaires (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine) de ceux dans lesquels l'opérateur sélectionné n'aurait qu'un rôle de relai avec les acteurs actuels de l'accompagnement (Paris, Val d'Oise, Seine et Marne, Yvelines), tandis que l'Essonne n'est nullement citée, alors que ce département fait partie des trois plus concernés d'Ile-de-France. Cela nous pousse à nous interroger sur **la cohérence géographique de ce projet, dans une région marquée par la porosité des frontières départementales.** Ainsi, une clarification des rôles entre les acteurs de l'accompagnement en Ile-de-France et de leur répartition nous semblerait nécessaire.

CONCLUSION

Ces éléments constituent autant de points de vigilance que le collectif Romeurope Ile-de-France souhaitait porter à la connaissance de la préfecture de région Ile-de-France, des candidats opérateurs ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des habitant.e.s de bidonvilles et squats en Ile-de-France.

Le collectif Romeurope Ile-de-France restera très attentif quant à l'évolution à venir de la plateforme AIOS, dans le cadre renouvelé d'action que constitue l'instruction interministérielle du 25 janvier 2018.